

L'offertoire proleptique dans les différentes traditions liturgiques

Gabriel Díaz-Patri¹

Introduction

En examinant les prières de l'offertoire dans la tradition du rite romain, ce qui frappe d'abord, c'est ce que les liturgistes appellent la prolepse (πρόληψις), c'est-à-dire « l'anticipation » : la présentation, comme déjà accomplie, de ce qui appartient temporellement ou logiquement à l'avenir, non pas comme une simple prévision, mais comme une actualisation anticipée. Dans le cas concret de la messe, cela consiste à traiter le pain et le vin, au moment où ils sont offerts, comme s'ils étaient déjà le Corps et le Sang du Christ et, par conséquent, à les offrir pour les vivants et pour les défunts dans un sens propitiatoire.

Cet aspect a semblé inapproprié à certains, et pas seulement aux liturgistes plus ou moins rationalistes du XX^e siècle engagés dans un dialogue avec le protestantisme ; il figurait en effet également dans la liste des abus — soumise à l'examen et à l'évaluation des Pères conciliaires — dressée par les membres de la commission spécialement déléguée *ad hoc* par le Concile de Trente, bien qu'il n'ait pas été jugé prioritaire par la suite d'aborder ce point lors des débats conciliaires.

Ceux qui considèrent avec méfiance cette anticipation dans l'offertoire ont généralement tendance à l'attribuer à une intrusion tardive, d'époque médiévale et liée à une conception liturgique franco-germanique, au sein d'un schéma de la messe qui, à l'origine, ne la prévoyait pas. Il n'en reste pas moins un fait que l'on retrouve un langage clairement anticipant le sacrifice non seulement dans d'autres rites, tant occidentaux qu'orientaux, mais même dans d'autres parties plus anciennes et incontestablement romaines du rite romain.

Nous nous proposons donc d'entreprendre une vaste révision des formules et des rites de l'offertoire dans les différentes traditions, orientales et occidentales, afin de comprendre la portée de cette anticipation et les différentes nuances qui caractérisent son usage. Dans cet exposé, nous n'avons pas l'intention d'entrer dans le débat sur les implications théologiques et doctrinales ni sur les différentes conceptions liturgiques qu'il implique ; en partant plutôt d'un panorama historique aussi large que possible, nous souhaitons dresser une cartographie de la présence de cette anticipation dans les différentes traditions de l'Église.

¹ Conférence prononcée à l'occasion du XV^e Colloque du CIEL, Rome, le 5 février 2026.

Les Apologies

Tout d'abord, nous tenterons de replacer ces prières dans le cadre du genre auquel elles appartiennent. Les prières de l'offertoire sont en quelque sorte liées à un élément que l'on retrouve constamment dans les différentes familles liturgiques : l'attitude du prêtre qui, tout en se reconnaissant indigne de se présenter devant l'autel de Dieu à cause de ses propres péchés, ose néanmoins s'en approcher, plein de confiance en la miséricorde divine, pour célébrer les saints mystères et offrir le sacrifice en expiation des péchés du peuple. Reconnaisant ainsi son indignité, il demande à Dieu de le rendre digne de ce ministère.

En Occident, cette attitude est représentée de manière particulière dans ce qu'on appelle les « apologies », dont les premiers témoignages apparaissent vers le VIII^e siècle dans les sacramentaires gélasiens copiés en Gaule ; elles connurent une diffusion considérable aux X^e et XI^e siècles, avant de disparaître presque entièrement, seuls quelques exemples restant en usage.

Ce type de prière se rencontre surtout aux moments culminants de la liturgie, lorsque le célébrant s'apprête à se présenter d'une manière particulière devant la divinité, c'est-à-dire : au début de la messe, par un acte pénitentiel accompli, dans certains rites, à l'extérieur du sanctuaire et, dans d'autres, aux pieds de l'autel. Le rite d'entrée dans le sanctuaire du célébrant et de ceux qui l'assistent, présent sous une forme ou une autre dans tous les rites, y est étroitement lié. On trouve également des prières de cette nature lors de la proclamation de l'Évangile, de l'offertoire et de la communion, et, dans plusieurs cas, même lors du départ de l'autel à la fin de la messe.

Prières et gestes de l'offertoire dans les différentes traditions

a. Occident

1. L'offertoire dans le *Missale Romanum* et dans les autres missels contemporains

Lorsque nous parlons du *Missale Romanum*, nous ne faisons pas exclusivement référence à celui qui a été promulgué par saint Pie V et conservé sans modification, en ce qui concerne l'offertoire, jusqu'en 1970. On répète très souvent — parfois même dans des ouvrages qui ne sont pas simplement destinés au grand public — l'affirmation selon laquelle saint Pie V, dans son édition, aurait décidé de « fixer une sélection de prières » tirées d'un ensemble qui, jusqu'alors, se trouvait tantôt dans un missel, tantôt dans un autre ; on soutient ainsi qu'il aurait « normalisé le rite, éliminé les variantes locales ambiguës et inséré de manière rigide l'Offertoire dans la séquence : Offertoire → Canon → Consécration ».

Un coup d'œil aux différents missels « de la curie » et à ceux de la « règle » franciscaine qui nous sont parvenus — depuis les premiers identifiables comme tels (XIII^e siècle) jusqu'à l'édition imprimée par Giunta à Venise en 1567, trois ans avant celle de saint Pie V — montre toutefois que cet ensemble de prières est resté inchangé depuis les premiers manuscrits, c'est-à-dire trois siècles avant saint Pie V, ce qui constitue une continuité de huit cents ans jusqu'à notre époque.

Cette confusion provient sans doute du fait qu'on oublie souvent que saint Pie V n'a pas produit un Missel comme synthèse des différents missels alors en usage en Occident, mais s'est limité à ce que nous appellerions aujourd'hui une « édition critique » du Missel reçu de la tradition, connu jusqu'alors sous le nom de *Missale secundum usum romanae curiae* — ou sous une dénomination similaire — et qui, à partir de ce moment, sera définitivement appelé *Missale Romanum*.

Les variantes latines des prières et des rites de l'offertoire (ainsi que, d'ailleurs, des séquences) que l'on trouve dans les manuscrits ou dans les anciennes éditions imprimées appartenaient à des missels diocésains ou à des ordres religieux, et non à l'usage de la Curie romaine ; par conséquent, si elles dataient de plus de deux cents ans, elles n'ont pas été concernées par les dispositions de saint Pie V et, dans le cas contraire, elles ont simplement été remplacées par le missel qu'il a promulgué. Il n'y a donc pas eu de travail de « stabilisation » dans un domaine qui était déjà stable depuis trois siècles.

Le schéma de la formule de l'offertoire du pain dans le Missel romain est le suivant :

Suscipe, Sancte Pater, hanc immaculatam hostiam, quam ego (...) offero tibi, pro innumerabilibus peccatis (...) meis (...) sed et pro omnibus fidelibus vivis atque defunctis: ut (...) proficiat ad salutem in vitam aeternam.

Reçois, Saint Père, cette hostie immaculée, que je (...) t'offre pour mes innombrables péchés (...) et aussi pour tous les fidèles, vivants et défunts, afin que (...) cela contribue au salut dans la vie éternelle.

Comme nous l'avons dit, cette formule était déjà établie au XIII^e siècle ; quant aux autres formules latines, par souci de concision, nous nous limiterons à mentionner les rites qui sont restés en usage jusqu'au XX^e siècle ; pour une perspective plus large sur les usages médiévaux antérieurs et sur d'autres missels diocésains et des ordres religieux, voir Paul Tirot, *Histoire des prières d'offertoire dans la liturgie romaine du VII^e au XVI^e siècle*. CLV Éditions liturgiques – Rome, 1985.

Dans le rite carmélitain, on trouve cette formule :

Acceptabilis sit maiestati tuae, omnipotens Deus, oblatio haec quam tibi offerimus pro reátibus et facinóribus nostris : et pro stabilitate sanctae Ecclesie Catholice, necnon et pro animábus ómnium fidélium defunctorum. Per Chrístum Dóminum nóstrum. Amen.

Que cette offrande que nous t'offrons pour nos fautes et nos crimes, pour la stabilité de la sainte Église catholique, ainsi que pour les âmes de tous les fidèles défunts, soit agréable à ta majesté, Dieu tout-puissant. Par le Christ, notre Seigneur. Amen.

Cette prière est également utilisée, avec quelques différences, dans le rite mozarabe (Missel de Cisneros) ; le prêtre récite alors cette autre prière, que l'on trouve également (presque identique) dans le Missel de Lyon :

Hanc oblatiónem quaésumus, Dómine, ut placátus admítte, et ómnium offeréntium, et eórum pro quibus tibi offértur, peccáta indúlge.

Nous te prions, Seigneur, d'accueillir avec bienveillance cette oblation, et de pardonner les péchés de tous ceux qui l'offrent et de ceux pour qui elle t'est offerte.

Les formules de l'offertoire dans le rite ambrosien, tant pour le pain que pour le vin, ne sont pas anticipatoires, mais demandent la transformation du pain et du vin offerts en Corps et en Sang du Christ respectivement ; toutefois, le pain est appelé « sanctus », adjectif qui ne peut être admis que dans la perspective de cette transformation.

Suscipe clementissime Pater hunc panem sanctum, ut fiat Unigeniti tui Corpus, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Reçois, Père très miséricordieux, ce pain saint, afin qu'il devienne le Corps de ton Fils unique au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Cependant, est ensuite ajoutée cette apologie, que l'on peut considérer comme proleptique :

Omnipotens, sempiterna Deus, placábilis, et acceptábilis sit Tibi haec oblátio, quam ego indígnus pro me mísero peccatóre, et pro delíctis meis innumerabílibus tuae pietáti óffero, ut véniam, et remissionem ómnium peccatórum meórum mihi concé-das, et iniquitates meas ne despexeris, sed sola tua misericordia mihi prosit indigno. Ô Dieu tout-puissant et éternel, que cette offrande te soit agréable et que tu l'acceptes : c'est moi, indigne, qui l'offre à ta miséricorde pour moi, misérable pécheur, et pour mes innombrables délits, afin que tu m'accordes le pardon et la rémission de tous mes péchés, et que tu ne méprises pas mes iniquités, mais que seule ta miséricorde me soit profitable, à moi qui en suis indigne.

Et vers la fin de l'offertoire, le prêtre récite une bénédiction épiclésique, dont la deuxième partie a un caractère anticipatoire :

Benedictio Dei omnipotentis Patris et Filii et Spiritus Sancti copiosa de caelis descendat super hanc nostram oblationem: et accepta Tibi sit haec oblatio Domine Sancte Pater omnipotens Aeterne Deus, misericordiosissime rerum conditor.

Que la bénédiction abondante de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, descende du ciel sur cette oblation qui est la nôtre ; et que cette oblation te soit agréable, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, très miséricordieux créateur de toutes choses.

Enfin, le rite dominicain, s'adressant non pas au Père mais à la Très Sainte Trinité, s'exprime ainsi :

Súscipe, Sancta Trínitas, hanc oblatiónem, quam tibi óffero (...) et praesta, ut in conspéctu tuo tibi placens ascéndat; et meam, et ómnium fidélium salútem operétur aetérnam.

Reçois, Très Sainte Trinité, cette oblation que je t'offre (...), et accorde qu'elle s'élève devant ta face comme une offrande qui te soit agréable ; et qu'elle opère mon salut et celui de tous les fidèles pour la vie éternelle.

Au moment de l'offrande du calice, la tradition du Missel romain l'appelle *Calix salutáris* et l'offre en signe de propitiation :

Offerimus tibi, Domine, calicem salutáris, tuam deprecántes cleméntiam: ut in conspéctu divínae maiestátis tuae, pro nostra et totíus mundi salúte, cum odóre suavitátis ascéndat.

Nous t'offrons, Seigneur, le calice du salut, en implorant ta clémence, afin qu'il s'élève devant ta divine majesté comme un parfum suave, pour notre salut et celui du monde entier.

Cette formule est également utilisée dans le rite de l'Église de Braga. Parmi les autres rites, seul le rite mozarabe comprend une formule d'offrande du calice qui, d'ailleurs, n'est qu'une variante de celle du rite romain.

Offerimus tibi Domine calicem ad benedicendum sanguinem Christi Filii tui: deprecamurque clementiam tuam: ut ante conspectum divine Majestatis tue cum odore suavitatis ascendat. Per eundem Christum Dominum nostrum.

Nous t'offrons, Seigneur, le calice afin qu'il soit béni comme le Sang du Christ, ton Fils ; et nous implorons ta clémence afin que, devant ta divine Majesté, il s'élève avec un parfum de douceur. Par ce même Christ, notre Seigneur.

De son côté, le rituel ambrosien reprend la formule déjà mentionnée pour l'offrande du pain, avec les modifications correspondantes.

Suscipe, clementissime Pater, hunc calicem, vinum aqua mixtum, ut fiat Unigeniti tui sanguis. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Reçois, Père très miséricordieux, ce calice, vin mêlé d'eau, afin qu'il devienne le Sang de ton Fils unique. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Les autres rites ne comportent pas de formule particulière pour accompagner l'offrande du calice.

La dernière des prières de l'offertoire, « *Suscipe Sancta Trinitas...* », est celle dont l'origine est la plus anciennement attestée (en effet, son schéma apparaît déjà pour l'essentiel dans les sacramentaires et les missels les plus anciens ; on la trouve par ailleurs dans les rites lyonnais et ambrosien, et elle existe également dans le rite carmélitain, assez modifiée, comme formule unique de l'offertoire). Bien qu'à première vue elle ne semble être qu'une simple répétition du « *Suscipe Sancte Pater* », elle en constitue en réalité le complément. L'offertoire dominicain (cf. supra), bien qu'il commence par les mêmes mots, s'apparente davantage, par sa structure et son contenu, au « *Suscipe Sancte Pater* ».

Le schéma le plus complet est le suivant : le prêtre demande au Dieu Un et Trine d'accueillir l'offrande présentée en mémoire de la mort du Christ ; les rites romain et ambrosien y ajoutent la résurrection et l'Ascension ; le rite lyonnais y ajoute la référence à l'Incarnation et à la Nativité, ainsi qu'une mention en l'honneur du Saint-Esprit Consolateur. Puis on fait une offrande en l'honneur des saints : tout d'abord la Vierge Marie, saint Jean-Baptiste, les saints apôtres Pierre et Paul, « tous les saints qui ont été agréés par Dieu depuis le commencement du monde », ceux dont on célèbre la fête ce jour-là, ceux dont les noms sont inscrits dans les « diptyques » et ceux dont les reliques se trouvent sur l'autel sur lequel on célèbre la messe ; et « pour notre salut, afin que tous ceux que nous honorons intercèdent en notre faveur ».

Le rite ambrosien comporte en outre deux prières qui commencent de la même manière : l'une destinée au prêtre et l'autre énumérant en détail les intentions pour lesquelles le sacrifice est offert.

Et suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem quam tibi offerimus pro regimine, et custodia, atque unitate Catholicae fidei: et pro veneratione quoque beatae Dei Genitricis Mariae, omniumque simul Sanctorum tuorum: et pro salute, et incolumitate famulorum, famularumque tuarum, et omnium, pro quibus clementiam tuam implorare polliciti sumus, et quorum quarumque eleemosynas suscepimus, et omnium fidelium Christianorum, tam vivorum, quam defunctorum, ut te miserante, remissionem omnium peccatorum, et aeternae beatitudinis praemia, in tuis laudibus fideliter perseverando percipere mereantur, ad gloriam, et honorem nominis tui, Deus misericordissime rerum conditor.

Et reçois, Très Sainte Trinité, cette offrande que nous t'offrons pour le gouvernement, la sauvegarde et l'unité de la foi catholique ; ainsi qu'en honneur de la bienheureuse Marie, Mère de Dieu, et de tous tes saints ; et pour le salut et la protection de tes serviteurs et de tes servantes, ainsi que de tous ceux pour qui nous nous sommes engagés à implorer ta clémence, et de ceux dont nous avons reçu les aumônes, et de tous les fidèles chrétiens, tant les vivants que les défunts, afin que, par ta miséricorde, ils méritent d'obtenir la rémission de tous leurs péchés et les récompenses de la béatitude éternelle, en persévérant fidèlement dans tes louanges, à la gloire et à l'honneur de ton nom, Dieu très miséricordieux, créateur de toutes choses.

Vient ensuite la prière tirée de Daniel 3, 39-40 :

In spíritu humilitatis et in ánimo contríto suscipiámur a te, Dómine: et sic fiat sacrificium nostrum in conspéctu tuo hódie, ut pláceat tibi, Dómine Deus.

Dans un esprit d'humilité et avec un cœur contrit, que tu nous reçoives, Seigneur ; et que notre sacrifice s'accomplisse aujourd'hui en ta présence de manière à te plaire, Seigneur Dieu.

On la retrouve, avec de légères variations, dans tous les rites latins mentionnés. Il est clairement question ici de sacrifice, mais cette prière ne conduit pas nécessairement à concevoir un sacrifice déjà présent ; elle pourrait plutôt être lue comme la demande d'obtenir la disposition adéquate pour offrir comme il se doit l'acte sacrificiel qui s'accomplira peu après lors de la consécration.

Dans le rite chartreux, en prononçant : « *In spiritu humilitatis...* », le prêtre élève le calice. C'était également la seule prière privée de l'offertoire dans les rites monastiques de Cluny et de Cîteaux.

Enfin, dans le rite romain, le prêtre dit, en s'adressant aux fidèles :

Oráte, fratres, ut meum ac vestrum sacrificium acceptábile fiat apud Deum Patrem omnipoténtem.

Priez, mes frères, afin que ce sacrifice, le mien et le vôtre, soit agréable à Dieu le Père tout-puissant.

La réponse dans le rite romain est :

Suscípiat Dóminus sacrificium de mánibus tuis ad laudem et glóriam nóminis sui, ad utilitátem quoque nostram, totíusque Ecclésiæ suæ sanctæ.

Que le Seigneur reçoive de tes mains ce sacrifice à la louange et à la gloire de son nom, pour notre bien et celui de toute sa sainte Église.

Tandis que dans le rite lyonnais, on répond :

Dóminus Deus omnípotens suscípiat sacrificium de ore tuo, et de mánibus tuis, ad utilitátem sanctæ suæ Ecclésiæ, et ad salútem omnis pópuli cristiáni, et ad remédiúm ómnium fidélium defunctorúm.

Que le Seigneur Dieu tout-puissant reçoive le sacrifice de ta bouche et de tes mains, pour le bien de sa sainte Église, pour le salut de tout le peuple chrétien et pour le réconfort de tous les fidèles défunts.

Dans le rite carmélitain, on dit :

Memor sit Dóminus omnis sacrificii tui: et holocáustum tuum pingue fiat, tríbuat tibi secúndum cor tuum et omne consílium tuum confírmet.

Que le Seigneur se souvienne de tous tes sacrifices, et que ton holocauste soit abondant ; qu'il t'accorde ce que désire ton cœur et qu'il confirme tous tes desseins.

Dans le rite dominicain, l'« *Orate fratres* » reste sans réponse.

Dans le rite chartreux, le prêtre ne fait pas mention du sacrifice, mais se contente de demander :

Orate fratres pro me peccatore ad Dominum Deum nostrum.

Priez, frères, pour moi, pécheur, auprès du Seigneur notre Dieu.

Dans ce cas non plus, aucune réponse n'est donnée.

Bien que l'« *Orate, fratres* » fasse référence au « sacrifice », le sens d'anticipation ne semble pas univoque dans ce cas, car il pourrait être interprété comme une demande de prier pour le sacrifice qui va commencer (nous sommes déjà vers la fin de l'offertoire). On peut en dire autant de la réponse correspondante, dans laquelle les fins du sacrifice sont clairement affirmées, sans que cela implique nécessairement une anticipation de celui-ci.

2. Présence de la prolepse dans les anciens sacramentaires romains

Les liturgistes du XX^e siècle s'accordent à considérer que, dans le rite romain, la prière propre à l'offertoire est à l'origine la *Secrète*. Parmi ces prières, nombreuses sont celles qui ne présentent pas le sacrifice comme déjà présent, mais qui disposent ou préparent le sacrifice qui sera offert plus tard ; d'autres, même, ne le mentionnent pas du tout.

Par exemple, dans le cas suivant, il est question, d'une part, du Corps et du Sang du Christ en tant que nourriture lors de la communion (*saginandi*), et non du sacrifice, et, d'autre part, de l'adoration et du fruit : il n'y a pas d'anticipation, mais, au contraire, une orientation clairement tournée vers l'avenir :

Jesu Christi Domini nostri corpore et sanguine saginandi, per quem Crucis est sanctificatum vexillum: quaesumus, Domine Deus noster; ut, sicut illud adorare meruimus, ita perenniter ejus gloriae salutaris potiamur effectu. Per eundem Dominum.

Nous qui serons nourris du Corps et du Sang de notre Seigneur Jésus-Christ, par qui l'étendard de la Croix a été sanctifié, nous t'en supplions, Seigneur notre Dieu, que, de même que nous avons mérité de l'adorer, nous puissions aussi participer sans cesse à l'effet salvateur de sa gloire. Par ce même Seigneur.

C'est ici que l'on offre l'hostie, mais il s'agit de l'hostie « de notre dévotion » (*hostia devotionis nostrae*) :

Devotionis nostrae tibi, quaesumus, Domine, hostia jugiter imoletur: quae et sacri peragat instituta mysterii, et salutare tuum in nobis mirabiliter operetur. Per Dominum.

Nous t'en prions, Seigneur : que l'hostie de notre dévotion te soit continuellement immolée ; qu'elle accomplisse les dispositions du sacré mystère et qu'elle opère merveilleusement en nous ton salut. Par le Seigneur.

Dans cet autre, les offrandes dont on demande l'acceptation sont nos jeûnes : qu'ils servent d'expiation et nous conduisent vers les promesses éternelles :

Accepta tibi sint, Domine, quaesumus, nostri dona jejunii : quae et expiando nos tua gratia dignos efficiant, et ad sempiterna promissa perducant. Per Dominum.

Que les dons de notre jeûne te soient agréables, Seigneur, nous t'en prions : qu'en nous expiant, ta grâce nous rende dignes et nous conduise vers les promesses éternelles. Par le Seigneur.

Dans d'autres cas, on parle plus concrètement des *munera* et des *dona* offerts, mais on n'utilise pas les termes proleptiques *hostia* / *sacrificium*. Ici, on mentionne très précisément *haec munera* et on demande la grâce de pouvoir les offrir dignement :

Tuis, quaesumus, Domine, operare mysteriis : ut haec tibi munera dignis mentibus offeramus. Par Dominum.

Agis, nous t'en prions, Seigneur, dans tes mystères, afin que nous t'offrions ces dons avec un cœur digne. Par le Seigneur.

Cette formule demande non seulement l'acceptation des dons, mais aussi leur efficacité salvifique :

Munera, Domine, quae tibi deferimus, benignus assume, ut nobis proficiant ad salutem.

Accueille avec bienveillance, Seigneur, les offrandes que nous te présentons, afin qu'elles nous soient utiles pour notre salut.

On demande ici non seulement l'accueil, mais expressément la sanctification des dons et, une fois l'offrande de l'hostie spirituelle accueillie, que Dieu fasse de nous-mêmes un don éternel.

Propitius, Domine, quaesumus, haec dona sanctifica : et hostiae spiritualis oblatione suscepta, nosmetipsos tibi perface munus aeternum. Per Dominum.

Seigneur, nous t'en supplions, sanctifie ces dons ; et, après avoir reçu l'offrande de l'hostie spirituelle, fais de nous-mêmes, pour toi, un don éternel. Par le Seigneur.

Ce qui suit est une épiclese : elle ne parle pas non plus de sacrifice, mais de la sanctification des dons et de son effet sur ceux qui les reçoivent :

Descendat, quaesumus, Domine Deus noster, Spiritus tuus Sanctus super hoc altare: qui, et populi tui dona sanctificet, et sumentium corda dignanter emundet. Per Dominum in unitate ejusdem.

Que descende, nous t'en prions, Seigneur notre Dieu, ton Esprit Saint sur cet autel : afin qu'il sanctifie les dons de ton peuple et purifie dignement les cœurs de ceux qui les reçoivent. Par le Seigneur, dans l'unité de ce même.

Ici, la demande est claire : que les offrandes deviennent (à l'avenir) le Corps et le Sang, et qu'elles soient utiles au roi dans l'accomplissement de sa mission :

Munera, Domine, quaesumus, oblata sanctifica : ut et nobis Unigeniti tui corpus et sanguis fiant ; et regi nostro ad obtinendam animae, corporisque salutem, et peragendum injunctum officium, te largiente, usquequaque proficiant. Per eundem Dominum.

Sanctifie, Seigneur, nous t'en prions, les offrandes présentées : afin qu'elles deviennent aussi pour nous le Corps et le Sang de ton Fils unique ; et afin qu'elles

soient en tout profit à notre roi, avec ton aide, pour obtenir le salut de l'âme et du corps et pour accomplir la mission qui lui a été confiée. Par ce même Seigneur.

Ici aussi, le futur, marqué par le gérondif, est clair.

Fiat tibi, quaesumus, Domine, hostia sacranda placabilis, pretiosi celebritate martyrii : quae et peccata nostra purificet, et tuorum tibi vota conciliet famulorum. Per Dominum.

Que l'hostie qui doit être consacrée te soit agréable, nous t'en prions, Seigneur, dans la précieuse célébration du martyre ; qu'elle purifie nos péchés et qu'elle concilie devant toi les vœux de tes serviteurs. Par le Seigneur.

On peut en revanche considérer comme proprement proleptiques les prières qui désignent par les termes *sacrificium*, *hostia* ou *immolatio* les offrandes qui ne sont pas encore consacrées, surtout lorsqu'elles sont accompagnées de démonstratifs (*hic*, *haec*, *hoc*) et lorsqu'elles évoquent une efficacité expiatoire déjà attribuée à l'offrande, c'est-à-dire dans un langage qui suppose un caractère sacrificiel présent, et non seulement futur. On en trouve un grand nombre dans le Missel, mais nous nous attarderons surtout sur les plus anciennes, attestées dans les Sacramentaires, en particulier dans celui de Vérone.

Le Sacramentaire gélasien conserve une Secrète comportant une formule d'offrande particulièrement explicite dans son langage pénitentiel et « apologétique » personnel, dans laquelle le célébrant se présente devant Dieu en ayant conscience de sa propre indignité et implore la rémission des péchés en lien direct avec l'offrande présentée. La similitude avec le « *Suscipe Sancte Pater* » est évidente (nous mettons en gras les mots communs aux deux) :

*Suscipe clementissime **pater** has oblationes, quas **ego indignus famulus tuus offero pro peccatis atque offensionibus meis**, et praecor clementissime pater, ut peccata mea iubeas demittere et **uitam** sempiternam tribuere.*

Reçois, ô Père très miséricordieux, ces offrandes que moi, ton serviteur indigne, j'offre pour mes péchés et mes offenses, et je t'en supplie, ô Père très miséricordieux, ordonne que mes péchés soient pardonnés et accorde-moi la vie éternelle.

Un peu plus loin, le même sacramentaire propose une formule similaire dans laquelle l'offrande pour les défunts est explicitement mentionnée, élargissant ainsi la portée du sacrifice à la communion des vivants et des morts :

*Suscipe clementissime pater **hanc** oblationem, quam **tibi** offero, ego indignus famulus tuus, **pro requie animarum famulorum famularumque** tuarum illorum et illa-*

rum; precor te clementissime pater, ut resurrectionis diem cum refrigerio tuae benignitatis expectent.

Accepte, ô Père très miséricordieux, cette offrande que je t'offre, moi, ton serviteur indigne, pour le repos des âmes de tes serviteurs et de tes servantes ; je t'en supplie, ô Père très miséricordieux, afin qu'ils attendent le jour de la résurrection dans la fraîcheur de ta bienveillance.

Dans le Sacramentaire de Vérone, on utilise également les mêmes termes que dans le « *Suscipe, sancte Pater* » :

*Domine, **sancte pater, omnipotens aeterne deus**, oblationes familiae tuae propitius intende, ut haec pia deuotionis obsequia et rectores sanctificent et regendos.*

Seigneur, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, daigne accueillir avec bienveillance les offrandes de ta famille, afin que ces actes de pieuse dévotion sanctifient tant ceux qui gouvernent que ceux qui sont gouvernés.

Ces mêmes paroles adressées au Père réapparaissent dans une prière de Gélisien d'Angoulême :

*Ipsae tibi quaesumus Domine **sancte pater omnipotens aeterne Deus**, sacrificium nostrum reddat acceptum, qui discipulis suis in sui commemorationem hoc fieri hodierna traditione monstravit.*

Que lui-même, nous t'en supplions, Seigneur, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, rende notre sacrifice agréable à tes yeux, lui qui a montré aujourd'hui à ses disciples, par sa transmission, que cela devait être accompli en sa mémoire.

Dans ce contexte, le fragment connu sous le nom de « Missel » ou « Sacramentaire » de Kiev revêt une importance particulière. Il s'agit d'un texte en paléoslave qui pourrait provenir d'un archétype romain perdu, dont dépendrait également le Sacramentaire de Padoue, et qui refléterait une très ancienne tradition romaine pré-adriénienne, datant des VI^e et VII^e siècles. Dans ce fragment, l'offrande est explicitement désignée comme *haec hostia* (ꙗꙗꙗꙗꙗꙗ ꙗꙗ) sacrifiée pour la rédemption des hommes ; la rétroversion latine proposée se lit comme suit :

*Suscipe, domine, quaesumus te, **hostiam hanc tibi oblatam pro redemptione hominum** et sanitatem nobis da et animas nostras atque corpora emunda precesque nostras suscipe.*

Reçois, Seigneur, nous t'en supplions, cette hostie qui t'est offerte pour la rédemption des hommes ; accorde-nous la santé, purifie nos âmes et nos corps, et exauce nos prières.

On trouve une prière très similaire dans le Sacramentaire de Padoue mentionné ci-dessus, où l'effet propitiatoire du sacrifice apparaît clairement :

*Suscipe quaesumus domine **hostiam redemptionis humanae et salutem nobis mentis et corporis operare placatus.***

Reçois, nous t'en supplions, Seigneur, l'offrande de la rédemption humaine et, dans ta miséricorde, accorde-nous le salut de l'âme et du corps.

Dans le Sacramentaire de Vérone, l'oblation est explicitement appelée *hostia spiritalis* et il est affirmé qu'elle est immolée et offerte :

*Remotis obumbrationibus carnalium uictimarum **spiritalem** tibi, summe pater, **hostiam** supplici seruitute deferimus, quae miro ineffabilique mysterio **et immolatur semper et eadem semper offertur**, pariterque et deuotorum munus et remunerantis est praemium.*

Une fois dissipées les ombres des victimes charnelles, nous t'offrons, ô Père suprême, dans une servitude suppliante, une hostie spirituelle qui, par un mystère admirable et ineffable, est toujours immolée et toujours offerte tout en restant la même, et qui est à la fois le don des fidèles et la récompense de celui qui récompense.

Le Gélasien et la tradition d'Angoulême ajoutent une autre formule qui souligne l'effet libérateur et réconciliateur de l'hostie :

***Haec hostia**, domine, quaesumus, et uincula nostrae iniquitatis **absoluat** et tuae nobis misericordiae dona conciliet.*

Que cette hostie, Seigneur, nous t'en prions, détache les liens de notre iniquité et nous obtienne les dons de ta miséricorde.

Dans diverses prières du Gélasien et du Grégorien, il est en outre affirmé que l'hostie est *salutaris* :

*Concede nobis, Domine, quaesumus, ut **haec hostia salutaris** nostrorum fiat **purgatio delictorum** et tuae **propitiatio** potestatis.*

Accorde-nous, Seigneur, nous t'en supplions, que cette hostie salvatrice soit pour nous la purification de nos péchés et l'apaisement de ta puissance.

Une autre prière du Gélasien utilise à la fin l'expression qui sera reprise plus tard par le « *Suscipe, sancte Pater* » :

*Deus qui legalium differentias hostiarum unius sacrificii perfectione sanxisti, accipe sacrificium a deuotis tibi famulis, et pari benedictione sicut munera Abel sanctifica, ut quod singuli obtulerunt ad maiestatis tuae honorem, cunctis **proficiat ad salutem**.*

Ô Dieu, qui as consommé la diversité des victimes de la Loi dans la perfection d'un seul sacrifice, accepte le sacrifice de tes serviteurs dévots, et sanctifie-le par la même bénédiction par laquelle tu as sanctifié les offrandes d'Abel, afin que ce que chacun a offert en l'honneur de ta majesté soit profitable au salut de tous.

De même :

*Propiciare, domine, supplicationibus nostris et has oblationes famulorum famularumque tuarum benignus assume, ut quod singuli obtulerunt ad honorem nominis tui, cunctis **proficiat ad salutem**.*

Sois propice, Seigneur, à nos supplications et accueille avec bienveillance ces offrandes de tes serviteurs et de tes servantes, afin que ce que chacun a offert en l'honneur de ton nom soit profitable au salut de tous.

La formule d'offrande du calice de l'offertoire romain trouve elle aussi des précédents dans les sacramentaires, par exemple dans celui de Vérone :

Offerimus, domine, munera tuorum tibi sollemnitatibus grata sanctorum, tuam clementiam depraecantes, ut quod ad illorum gloriam, nobis prosit ad ueniam.

Nous t'offrons, Seigneur, les dons qui te sont agréables lors des solennités de tes saints, en implorant ta clémence afin que ce qui est offert pour leur gloire nous soit profitable pour le pardon.

Le terme *salutaris*, que l'offertoire romain utilise pour désigner le calice, se retrouve (bien qu'il se réfère à l'hostie) dans cette autre prière, attestée à plusieurs reprises dans les sacramentaires gélasien et grégorien :

*Concede nobis, Domine, quaesumus, ut haec hostia **salutaris**, et nostrorum fiat purgatio delictorum, et tuae propitiatio potestatis. Per Dominum.*

Accorde-nous, Seigneur, nous t'en supplions, que cette hostie salvatrice soit la purification de nos fautes et la propitiation de ta puissance. Par le Seigneur.

Une prière similaire du Gélasien utilise également ce terme :

*Protegat nos quaesumus Domine hostia **salutaris**, et quae ad honorem tui nominis immolatur, nobis prosit ad ueniam.*

Que l'hostie salvatrice nous protège, nous t'en prions, Seigneur, et que celle qui est immolée en l'honneur de ton nom nous serve à obtenir le pardon :

Sacrificiis praesentibus, quaesumus, Domine, placatus intende: ut et devotioni nostrae proficiant, et saluti.

Regarde avec bienveillance, nous t'en prions, Seigneur, ces sacrifices présents, afin qu'ils contribuent tant à notre dévotion qu'à notre salut.

En ce qui concerne le « *Suscipe, sancta Trinitas* » de l'offertoire, nous avons déjà vu des exemples de l'emploi du terme *oblatio*. Nous trouvons également des parallèles, en ce qui concerne l'offrande en l'honneur des saints et leur intercession en notre faveur, dans la « *super oblata* » suivante du fragment de Kiev déjà mentionné :

Munus hoc tibi, domine, oblatum per omnes sacras celestes virtutes et omnes sanctos tuos et iustos tuos sit tibi in laudem, nobis autem precibus illorum salutare reddatur.

Que ce don, Seigneur, qui t'est offert par toutes les saintes vertus célestes et par tous tes saints et tes justes, soit pour toi une louange et, par leurs prières, devienne pour nous le salut.

Et dans le Sacramentaire de Fulda :

Munera tibi, Domine, nostrae devotionis offerimus; quae, et pro omnium sanctorum tuorum honore, tibi sint grata, et nobis, te miserante, salutaria reddantur.

Nous t'offrons, Seigneur, les dons de notre dévotion ; fais qu'ils te soient agréables, pour l'honneur de tous tes saints, et qu'ils deviennent pour nous une source de salut, grâce à ta miséricorde.

Une secrète du Gélisien exprime la même idée :

Presta nobis, quaesumus, omnipotens deus, ut nostrae humilitatis oblatio et pro tuorum grata sit honore sanctorum et nos corpore pariter et mente purificet.

Accorde-nous, nous t'en supplions, Dieu tout-puissant, que l'offrande de notre humilité soit agréable en l'honneur de tes saints et qu'elle nous purifie à la fois dans le corps et dans l'esprit.

On retrouve un schéma similaire dans cette prière du Grégorien.

Sacrificium tibi, domine, laudis offerimus in tuorum commemoratione sanctorum : da, quaesumus, ut quod illis contulit ad gloriam, nobis proficiat ad salutem.

Nous t'offrons, Seigneur, un sacrifice de louange en mémoire de tes saints ; accorde-nous, nous t'en supplions, que ce qui leur a valu la gloire nous soit profitable pour notre salut.

Lors de la fête de l'Annonciation, l'oblation est explicitement offerte en lien avec l'Incarnation et la Passion :

*Accepta tibi sit quaesumus Domine haec oblatio plebis tuae quam offerimus hodie ob incarnationem simul et **passionem** redemptoris nostri Iesu Christi; te supplices deprecamur, ut placatus accipias. Per Dominum.*

Que cette offrande de ton peuple, que nous t'offrons aujourd'hui ensemble en mémoire de l'Incarnation et de la Passion de notre Rédempteur Jésus-Christ, soit accueillie par toi, Seigneur, nous t'en prions ; nous te supplions de l'accueillir avec bienveillance. Par le Seigneur.

Enfin, diverses prières du Gélisien et du Grégorien mettent en lumière l'efficacité du sacrifice :

*Suscipe, domine, **sacrificium**, cuius te uoluisti dignanti **immolatione** placare; praesta, quaesumus, ut huius operatione mundati beneplacitum tibi nostrae mentis offeramus affectum.*

Reçois, Seigneur, le sacrifice par l'immolation digne duquel tu as voulu te laisser apaiser ; accorde-nous, nous t'en supplions, qu'après avoir été purifiés par son action, nous t'offrions l'affection de notre esprit qui te soit agréable.

*Huius **sacrificii** potentia, Domine, quaesumus, et vetustatem nostram abstergat et novitatem nobis augeat et **salutem**.*

Nous te prions, Seigneur, afin que la puissance de ce sacrifice efface notre ancienne condition, fasse grandir en nous la nouveauté de la vie et nous accorde le salut.

Cette présence clairement reconnaissable de l'anticipation de l'offrande du sacrifice, dont on parle comme s'il était déjà présent, dans les Secrètes des sacramentaires les plus anciens nous oblige à reconsidérer l'attribution de la prolepse à l'emprise d'une conception liturgique médiévale post-carolingienne.

De plus, cette « anticipation » est également présente dans le Canon romain lui-même, dans sa première partie, c'est-à-dire avant la consécration.

*...rogamus, ac petimus, uti accepta habeas et benedicas **hæc** ✠dona, **hæc** ✠munera, **hæc** ✠sancta sacrificia illibata, in primis quæ tibi offerimus pro Ecclesia tua sancta catholica...*

...nous te prions et te supplions d'accepter et de bénir ces ✠dons, ces ✠offrandes, ces ✠saints sacrifices immaculés, que nous t'offrons avant tout pour ta sainte Église catholique...

Et ensuite :

*Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum N. et N., et omnium circumstantium (...) pro quibus tibi **offerimus**: vel qui tibi offerunt **hoc sacrificium** laudis, pro se suisque omnibus: pro redemptione animarum suarum...*

Souviens-toi, Seigneur, de tes serviteurs et de tes servantes N. et N., et de tous ceux qui sont ici présents (...), pour qui nous t'offrons, ou qui t'offrent eux-mêmes, ce sacrifice de louange, pour eux-mêmes et pour tous les leurs, pour la rédemption de leurs âmes...

***Hanc igitur oblationem** servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quæsumus, Domine, ut **placatus accipias**: diesque nostros in tua pace disponas, atque ab æterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum iubeas grege numerari.*

Nous te prions donc, Seigneur, d'accueillir avec bienveillance cette offrande de notre service et de toute ta famille ; d'ordonner que nos jours s'écoulent dans ta paix, de nous délivrer de la damnation éternelle et d'ordonner que nous soyons comptés parmi le troupeau de tes élus.

Ces prières, qui qualifient de victime / oblation / sacrifice les réalités du pain et du vin « non encore consacrés », auxquelles elles se réfèrent explicitement par les démonstratifs *hic / haec / hoc*, anticipent la nature sacrificielle de la même manière que le fait la section rituelle célébrée immédiatement avant : l'offertoire.

b. La prolepse en Orient

Dans les rites orientaux, on rencontre également de fréquentes « anticipations » de la présence réelle et du sacrifice qui, selon le style propre à ces traditions liturgiques, ne se limitent pas aux paroles, mais se traduisent souvent aussi par des gestes et des rites qui les accompagnent.

Dans le rite byzantin, la préparation des dons et l'offertoire s'inscrivent dès le début dans un contexte clairement sacrificiel : avant d'entamer la *proskomidie*, c'est-à-dire la préparation du pain et du vin au début de la liturgie, le prêtre récite le tropaire du Vendredi saint, un bref hymne composé à partir d'une combinaison de textes bibliques relatifs à la rédemption (Gal 3,13 ; 1 P 1,19 ; Jn 19,34).

« Tu nous as rachetés de la malédiction de la Loi par ton Sang très précieux. Cloué sur la Croix et transpercé par la lance, tu fais jaillir pour les hommes une source d'immortalité. Ô notre Sauveur, gloire à toi. »

Aussitôt, ce sens du sacrifice est fortement renforcé et rendu présent lorsque, au cours de la préparation complexe du pain (appelé de manière très évocatrice « l'Agneau »), on utilise les paroles du prophète qui annonce le sacrifice du Serviteur souffrant.

« Comme un mouton, il a été conduit à l'abattoir ; et comme un agneau sans tache, muet devant celui qui le tond, il n'a pas ouvert la bouche. Dans son humiliation, son jugement a été exalté. Qui pourra raconter sa génération ? Car sa vie a été arrachée de la terre » (Is 53, 7-8).

Ce même texte est également utilisé à l'offertoire par les Arméniens, les Syriens et les Maronites ; contrairement à ces rites, cependant, le prêtre byzantin, tout en le récitant, découpe les parties latérales de l'« Agneau » avec la « lance » — un ustensile liturgique propre au rite byzantin, consistant en un petit couteau en forme de lance qui évoque celle de la Passion —, puis ajoute :

« L'Agneau de Dieu, qui enlève le péché du monde, est immolé pour la vie et le salut du monde » (cf. Jn 1, 29).

Ensuite, il transperce de la lance le flanc gauche de l'« Agneau », en prononçant ces paroles :

« L'un des soldats lui transperça le flanc avec sa lance, et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau. Celui qui a vu cela en rend témoignage, et son témoignage est vrai » (Jn 19, 34) ;

formule qui, dans ce contexte, acquiert une force particulière car elle s'accompagne du geste consistant à verser le vin et l'eau dans le calice. »

Ces mêmes termes sont également utilisés, bien que sans la cérémonie qui les rend dramatiques, par les rites syriaque, chaldéen, malabar et arménien, et en Occident par les rites lyonnais, chartreux, mozarabe, ambrosien et celui de l'Église de Braga.

Les catholiques syriens malabars (ainsi que les nestoriens) préparent le calice en utilisant une expression encore plus forte, qui souligne davantage la prolepse : « *Le sang précieux est versé dans le calice de notre Seigneur Jésus-Christ...* », puis ils versent également l'eau en disant : « *L'un des soldats... etc.* ». Lorsque le pain est déposé sur la patène, on dit :

« Que cette patène soit marquée du corps saint de notre Seigneur Jésus-Christ... ».

Notons qu'en Occident, le versement de l'eau dans le calice n'a pas une signification sacrificielle anticipatoire similaire.

Dans le rite romain, grâce à l'adaptation d'une ancienne prière de la fête de Noël, on met en avant le symbolisme de l'union de l'eau et du vin pour souligner l'élévation de la nature humaine accomplie par le Christ, dont on demande à devenir les consorts de la divinité.

Le rite carmélitain, tout comme le rite dominicain, ne comporte pas de prière spéciale pour la préparation du calice ; dans ce dernier, on dit simplement : « *In nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti* ».

Les rites dominicain et lyonnais (ainsi que celui des Syriaques en Orient) prévoient la récitation de quelques versets du psaume 116 pendant l'offertoire du calice : *Quid retribuam... calicem salutaris accipiam...* « Que rendrai-je au Seigneur... ? Je prendrai le calice du salut... »

Pour en revenir à l'offertoire en Orient, dans le rite copte, le prêtre, tenant l'hostie entre ses mains, récite la prière de l'offertoire. Au cours de celle-ci, après une apologie dans laquelle il se reconnaît indigne d'un ministère aussi élevé, il implore :

« *Accorde-nous, Seigneur, que notre sacrifice soit agréable à tes yeux pour mes péchés et pour les ignorances de ton peuple.* »

Ensuite, il effectue la procession autour de l'autel avec les offrandes, rendant gloire à Dieu, demandant la paix et l'édification de l'Église et de ceux qui offrent, tout en disant :

« *Souviens-toi, Seigneur, de ceux qui ont apporté ces dons devant toi et de ceux pour qui ils ont été apportés. Accorde-nous à tous la récompense céleste.* »

Lors de la Grande Entrée, qui revêt une solennité particulière dans le rite byzantin, les offrandes sont traitées comme si le Christ lui-même était présent : les Grecs les portent en procession le long de la nef centrale (dans certains lieux, le peuple se prosterne au passage de la procession) ; le prêtre « bénit » le peuple avec ces offrandes, puis le chœur chante, en concluant l'hymne des chérubins :

« *pour accueillir le Roi du ciel et de la terre, accompagné de manière invisible par les armées des anges* ».

Dans le rite arménien, bien que la cérémonie ne soit pas aussi élaborée (puisque la procession se déroule à l'intérieur du sanctuaire, en passant derrière l'autel), elle revêt néanmoins un caractère proleptique : au début de la cérémonie de l'Entrée, on chante toujours l'hymne suivant (également utilisé dans les rites chaldéen et malabar, mais uniquement le dimanche), qui possède lui aussi une forte dimension anticipatoire :

« Le Corps du Seigneur et le Sang du Sauveur sont placés devant nous : les armées célestes chantent de manière invisible et disent sans cesse : Saint, saint, saint, Seigneur des armées ».

Lorsque le diacre arrive devant le prêtre, il prononce les paroles du psaume 23 (vv. 7–10) : *« Levez, portes, vos frontons ; élevez-vous, portes éternelles, et le Roi de gloire entrera ! »* ; et à la question du prêtre : *« Qui est ce Roi de gloire ? Le Seigneur des armées »*, il répond : *« C'est lui le Roi de gloire ! »*. Il remet ensuite le calice et la patène au célébrant, qui bénit l'assemblée en disant : *« Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur »*.

Dans le rite éthiopien, le prêtre effectue la procession en portant les hosties dans un panier spécial placé sur sa tête, tandis que le chœur chante : *« Tu es l'arche d'or purissime dans laquelle se trouve la manne, pain caché qui est descendu du ciel et qui donne la vie à tout l'univers »*.

Le rite syriaque, au cours de ce qu'on appelle le « service d'Aaron », c'est-à-dire l'offertoire célébré au début de la messe, comprend une prière comparable au *Suscipe Sancta Trinitas* des rites latins mentionnés ci-dessus ; on y trouve le mémorial de l'œuvre de la rédemption, la commémoration de tous les saints agréables à Dieu « depuis la création », la commémoration des défunts et, en particulier, celle des offrants :

« Nous faisons mémoire de notre Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus-Christ, et de toute l'œuvre de rédemption qu'il a accomplie pour nous : son Annonciation par l'intermédiaire d'un ange, sa Nativité selon la chair, son Baptême dans le Jourdain, sa Passion rédemptrice, son Élévation sur la Croix, sa Mort vivifiante, sa Sépulture vénérable, sa Résurrection glorieuse, son Ascension au ciel et son Siègne à la droite de Dieu le Père.

Nous commémorons, au cours de cette Eucharistie qui nous est présentée (notons ici la prolepse très marquée), tout d'abord notre père Adam et notre mère Ève, la sainte Mère de Dieu Marie, les prophètes, les apôtres, les prédicateurs, les évangélistes, les martyrs, les confesseurs, les justes, les prêtres, les saints Pères, les véritables pasteurs, les docteurs orthodoxes, les ermites et les moines, ceux qui prient avec nous et tous ceux qui, depuis la création, t'ont été agréables, Seigneur, depuis Adam et Ève jusqu'à ce jour.

Nous faisons également mémoire de nos pères, de nos frères, des maîtres qui nous ont enseigné la doctrine de la vérité, de nos défunts et de tous les fidèles défunts, en particulier et par leur nom, de ceux qui sont de notre sang, de ceux qui ont contribué

ou contribuent à l'entretien de ce lieu, et de tous ceux qui sont en communion avec nous, que ce soit par la parole ou par l'action, à petite ou à grande échelle ; et tout particulièrement de N... [Ici, le célébrant mentionne les noms de tous ceux pour qui il souhaite prier], pour qui ce sacrifice est offert aujourd'hui. ».

De la même manière, on dit dans le rite maronite :

« Sanctifie cette offrande et, par elle, accorde le pardon des offenses et la rémission des péchés à tous ceux pour qui elle est offerte : à moi, à mes proches, à tous les fidèles qui ont travaillé et coopéré avec moi, vivants ou déjà décédés... ».

Dans le rite byzantin, cette commémoration s'effectue en plaçant à côté de l'« Agneau » des hosties avec lesquelles ces commémorations sont accomplies : d'abord celle de la Vierge, dont l'hostie est placée à la droite de l'« Agneau » (avec les paroles du Psaume 44, 10 « La Reine est à ta droite... »), puis celles des saints, réparties en neuf catégories à la gauche de l'Agneau ; ensuite, les hosties sont placées « sous » l'« Agneau » : c'est là qu'ont lieu les commémorations des vivants, à commencer par les autorités ecclésiastiques et civiles, puis celles des défunts et enfin celle du prêtre lui-même.

Conclusions

Il ressort des exemples cités que l'offertoire proleptique ne constitue pas une anomalie propre à la conception médiévale, ni n'est en quoi que ce soit exclusif au monde occidental ; en effet, ce phénomène est déjà présent dans certains des éléments eucologiques romains les plus anciens et se retrouve largement développé dans les rites orientaux, avec des gestes qui en illustrent la signification ; cela se vérifie également chez ceux qui avaient déjà rompu la communion avec le reste de l'Église au ^v^e siècle.

Nous ne jugeons pas ici des implications théologiques ou sacramentelles de ce fait ni de sa portée, mais nous nous limitons à énumérer ce que nous constatons dans les différents rites examinés. Toutefois, force est de constater que l'étendue considérable de ce phénomène nous incite à écarter l'hypothèse d'une anticipation induite du sacrifice due à un manque d'attention, ou d'une déformation due à l'importation d'éléments appartenant à une région et à une culture déterminées ; il apparaît plutôt comme une logique liturgico-théologique cohérente, partagée par l'Orient et l'Occident à travers les siècles, selon laquelle le sacrifice eucharistique est compris comme un acte unitaire articulé en phases préparatoires, oblatives et consommatoires. Dans cette perspective, le langage sacrificiel employé avant l'anaphore

ne désigne pas un moment chronologique clos au sein de la célébration, mais évoque le sacrifice dans sa totalité intentionnelle de l'action liturgique.